

Le CIRC classe le formol comme cancérigène pour l'homme

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) vient de classer le formaldéhyde (ou formol) cancérigène pour l'homme (catégorie 1). Les experts du CIRC estiment qu'ils disposent désormais d'indications suffisantes de ce que le formaldéhyde provoque le cancer du rhinopharynx chez l'homme. L'exposition au formol pourrait également être un facteur de risque de leucémie, de cancer des fosses nasales et des sinus de la face.

Formaldéhyde : Identité du produit

Synonymes : Formol, aldéhyde formique, aldéhyde méthylé, méthanal, oxyde de méthylène, oxométhane, oxyméthylène, formaline (en solution aqueuse)

Formule H-CH=O

N° CAS : 50-00-0

Classification européenne en vigueur : Cancérigène de catégorie 3

Hormis sa cancérigénicité, le formaldéhyde est un allergène notoire. Il est irritant pour la peau et les muqueuses.

Valeurs limites françaises (indicatives) :

VLCT (sur 15 min) : 1 ppm

VME (sur 8 h) : 0,5 ppm

Les 26 chercheurs réunis par le CIRC ont évalué les données scientifiques disponibles sur la cancérigénicité du formaldéhyde, produit très largement rencontré en **milieu professionnel**. Ce travail a permis de classer le formaldéhyde comme cancérigène pour l'homme (catégorie 1). Les précédentes évaluations, qui étaient fondées sur un plus petit nombre d'études, avaient conclu en 1995 que le formaldéhyde était "probablement cancérigène pour l'homme" (catégorie 2A).

Sur la base de ces nouvelles données, il a été démontré une association entre l'exposition au formaldéhyde et le cancer du rhinopharynx (ou pharynx nasal) chez l'homme, cancer rare dans les pays développés. Le groupe de travail a également trouvé des "indications limitées" pour le cancer des fosses nasales et des sinus de la face et des indications "fortes mais non suffisantes" pour la leucémie.

Pour l'instant, **en Europe, la classification réglementaire du formol est "cancérigène de catégorie 3"**. Toutefois, suite à une proposition française plus sévère, ce classement est en cours de rediscussion.

En France, depuis l'arrêté du 13 juillet 2006, les travaux exposant au formol sont considérés comme cancérigènes. La réglementation concernant le risque cancérigène doit donc désormais être appliquée.

Travailleurs exposés au formaldéhyde

Le formaldéhyde est produit dans le monde entier à grande échelle. La très grande variété d'utilisations du formaldéhyde dans de nombreux secteurs d'activité combinée à l'abondance des sources d'émissions ne permettent pas de faire une liste exhaustive des **situations de travail** où une exposition au formol est possible.

On emploie le formol principalement dans la production de résines utilisées comme adhésifs et comme liants dans les produits du bois, la pâte à papier, le papier, la laine de verre et la laine de roche. Le formaldéhyde est aussi beaucoup employé dans la production des **matières plastiques** et des revêtements, dans la finition textile et dans la manufacture de produits chimiques industriels. On l'utilise comme désinfectant et comme conservateur pour de nombreuses applications.

On estime que plus d'un million de travailleurs européens sont exposés au formol, à des degrés divers. Des expositions à court terme à des niveaux élevés ont été signalées pour les embaumeurs, les anatomo-pathologistes et les travailleurs de l'industrie papetière.

Signalons aussi de nombreuses autres sources d'exposition environnementales (gaz d'échappement des véhicules à moteur, fumée de tabac...).